



Santé mentale en Wallonie : L'IWSM : interface du secteur «Santé mentale»

Le projet

La création de l'ASBL l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (IWSM) en 2002 repose sur trois arguments essentiels :

Une ouverture à l'ensemble des acteurs inscrits dans le champ de la santé mentale, à savoir les acteurs représentatifs des différents secteurs et des différentes régions en Wallonie (plates-formes de concertation régionales, fédérations hospitalières, structures ambulatoires, structures intermédiaires), partenaires psychomédico-sociaux et intervenants de 1^{ère} ligne (plannings familiaux, maisons médicales, médecins généralistes, praticiens privés, services sociaux, secteur «handicap», aide à la jeunesse, etc.) ainsi que les représentants des usagers de soins en santé mentale et leurs familles.

Un rôle d'interface pour une réelle concertation en Wallonie qui tient compte des acteurs de terrain, de la population et des autorités responsables du secteur.

Des missions d'«expertise» et de recherches dans le cadre d'un «observatoire» permanent. Cet axe s'appuie notamment sur l'observation des pratiques de terrain. Il se réfère également à l'état des recherches nationales et internationales, réalisées dans un cadre associatif ou universitaire. Les résultats des travaux sont publiés et traduits dans des notes d'orientation qui alimentent la réflexion sur l'évolution des pratiques et des politiques de santé mentale dans la Région.

Objet

L'IWSM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale (via les organismes qui les associent et les représentent¹), y compris les représentants des usagers et des familles, en vue de soutenir une réflexion continue sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de

participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent dans le champ de la santé mentale.

Il constitue, en Wallonie, un organe permanent de concertation (trans-sectorielle et trans-régionale) et de recherche (interdisciplinaire) autour des questions de santé mentale.

Il réalise son objet via différentes missions d'information et de recherche qu'il organise avec l'appui et au bénéfice des différents acteurs du champ de la santé mentale. Il mène son action avec et pour les usagers, les intervenants de 1^{ère} ligne, les professionnels de la santé mentale et les décideurs, ainsi qu'avec et pour la population dans son ensemble.

Cadre

Actuellement, outre les cotisations de ses membres et quelques rentrées d'activités, l'Institut est financé dans le cadre de subventions facultatives

Les services de santé mentale en Wallonie se sont développés dans le cadre d'un décret de la Région wallonne, voté le 6 avril 1996, qui les définit comme suit :

«une structure ambulatoire qui, par une approche pluridisciplinaire et en collaboration avec d'autres services et personnes concernés par la santé mentale, assure l'accueil, le diagnostic et le traitement psychiatrique, psychologique et psychosocial des personnes».

Ses missions s'organisent autour de 2 axes :

«A titre principal, il accueille, oriente et aide par des examens, des diagnostics, des conseils, des traitements et des accompagnements toute personne qui en fait la demande».

«A titre complémentaire, seul ou en collaboration avec d'autres partenaires, il organise des activités d'information,

de recherche et de prévention qui ont notamment pour projet de promouvoir le dépistage précoce des problèmes de santé mentale».

Le décret reconnaît le service de santé mentale comme un maillon fort du réseau ambulatoire en santé mentale. Il met l'accent sur l'ancrage local du service et favorise l'émergence des synergies sur le territoire.

A l'heure actuelle, la Région wallonne dispose d'une offre de soins composée de 56 services de santé mentale généralistes, répartis en 87 implantations auxquels viennent s'ajouter 27 services spécifiques oeuvrant dans des domaines tels que : la toxicomanie, les auteurs d'infractions à caractère sexuel, l'ethnopsychiatrie, les personnes âgées, les schizophrènes, les personnes sourdes, les enfants ou encore les initiatives de réseau.

1. NDLR : Voir liste de membres à la fin du texte.

population

à négocier chaque année, inscrites dans un Arrêté ministériel signé par la Ministre en charge de la Santé en Région wallonne. Ce financement porte essentiellement sur les services inscrits dans les compétences de la Région, à savoir les services de santé mentale.

Principes généraux

L'Institut Wallon pour la Santé Mentale travaille en toute indépendance.

Il se place au-delà des défenses partisans d'un courant théorique ou thérapeutique, d'une idéologie, d'un secteur d'intervention, d'une profession, d'une corporation. Il est ouvert à l'ensemble des acteurs de santé mentale, quels que soient leur niveau d'intervention, leur cadre de travail, leur approche théorique, leur formation, etc.

Il est dégagé de toute obédience politique, professionnelle, philosophique, syndicale.

Son travail s'appuie sur les valeurs et orientations conceptuelles et méthodologiques suivantes :

- la définition de la psychiatrie dans une dynamique transversale à laquelle participe l'ensemble des intervenants du secteur : structures psychiatriques et psychosociales ;
- la promotion d'une approche singulière de chaque usager de soins qui tienne compte de sa réalité individuelle, sociale, économique et culturelle ;
- le renforcement de l'accessibilité aux soins en santé mentale dans le cadre d'une psychiatrie de service au public ;
- la reconnaissance du patient comme sujet, acteur de son traitement et de sa prise en charge ;
- la reconnaissance des droits du patient et la prise en compte de ses intérêts ;
- la transdisciplinarité de l'approche au sein des équipes de travail, forte de l'interactivité des disciplines

psycho-médico-sociales qu'elles regroupent ;

- l'ancrage territorial de la prise en charge définie selon le contexte géographique, économique et culturel de la région. Ce qui suppose la connaissance des ressources psychiatriques et psychosociales du territoire, la concertation et la coordination entre services et, si nécessaire, la mise en œuvre de collaborations entre partenaires. Elle suppose également des liens avec les responsables locaux de la santé et de l'aide sociale.

Missions

Pour réaliser son objet, l'Institut Wallon pour la Santé Mentale oriente son travail dans deux directions :

LA RECHERCHE

Celle-ci poursuit plusieurs objectifs : accroître la compréhension des problématiques, participer à l'évaluation de l'offre et de la demande de services, dégager des repères pour les pratiques dans une perspective de modélisation et alimenter la réflexion sur les orientations à proposer dans l'élaboration des politiques de santé mentale.

Elle se développe selon différents axes : observatoire permanent basé tant sur des analyses qualitatives que quantitatives, élaboration théorique ou projets expérimentaux. Elle s'enrichit de l'expertise engrangée par les usagers.

Actuellement, l'Institut approfondit les thèmes suivants :

- **l'accès aux soins** : l'objectif est de réaliser un état des lieux des éléments qui influencent positivement ou négativement l'accès aux soins en santé mentale en Wallonie pour pouvoir, par la suite, dégager des pistes d'amélioration. Parmi la multitude de modalités d'aide et de soins – allant des interventions psychiatriques, psychothérapeutiques, médicamenteuses, psychosociales à l'ensemble des pratiques ayant pour objectif un « mieux être » telles que

l'écoute d'un ami par exemple –, il a été décidé de centrer la recherche sur les services clairement identifiés dans le soin en santé mentale : hôpitaux psychiatriques, services psychiatriques dans les hôpitaux généraux, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitations protégées, centres conventionnés INAMI et services de santé mentale.

- **les réseaux de soins** : l'optique est de dégager les enjeux, les valeurs et le projet de société soutenus par différents modes de fonctionnement en réseau, dans un contexte de formalisation et de réorganisation des réseaux de soins. Il s'agit également d'envisager les questions ou problèmes que soulèvent, pour les pratiques de terrain, les orientations des politiques en matière de réseaux de soins en santé mentale. Ce travail de recherche est effectué en collaboration avec les acteurs de terrain, qui occupent une place importante dans le travail de ces questions.

- **les droits et la place des usagers** : ce travail tente d'éclairer les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés professionnels et usagers dans l'application quotidienne de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient sur le terrain psychiatrique : Comment peut-on maintenir ces droits dans la privation de liberté ? Comment maintenir ces droits quand les capacités de jugement des personnes sont altérées ? Quel(s) changement(s) dans les pratiques apporte cette loi protégeant les droits des patients ? Comment cohabite-t-elle avec les autres lois qui régissent le secteur ? Quelles initiatives de terrain a-t-elle permis ou appelé ? Quelles en sont les lacunes ?

- **la prise en charge des mineurs en difficulté** : l'objectif de l'étude était de parvenir à un essai d'état de lieux de l'aide, de l'accompagnement ou de la prise en charge des mineurs en difficulté, au croisement des champs du handicap et de la santé mentale, voire au-delà. L'étude a tenté de déceler les

population

besoins non couverts actuellement ou les nouveaux besoins en matière d'infrastructure dans la population jeune, entre autres, celle qui relève des services de l'AWIPH via des éléments concrets sur les situations problématiques non résolues (étude clôturée fin 2005).

- des thèmes transversaux intéressant les différentes thématiques abordées ci-dessus ont également fait l'objet de réflexion comme *l'évaluation*.

L'INFORMATION

Dans une dynamique de promotion de la santé mentale, l'IWSM encourage la diffusion d'informations adaptées et accessibles. L'information vise essentiellement les intervenants de 1ère ligne, les acteurs de santé mentale et les responsables politiques. Elle porte sur les problèmes de santé mentale et les troubles psychiques, sur les possibilités d'aide et l'offre de soins en santé mentale de même que les modalités d'intervention.

La mission d'information comprend 3 volets :

- **le recueil d'information :** Constitution de répertoires d'organismes de référence, d'institutions et de services, actifs dans le secteur de la santé mentale. Une base de données reprenant les rôle, fonctionnement et coordonnées de chacun est régulièrement mise à jour.
- **un service de documentation :** *In-folio* : mise à disposition de l'IWSM et des membres de l'association des ouvrages, des revues et documents disponibles sur place ; réalisation de recherches bibliographiques, de dossiers documentaires, etc. ; orientation, si nécessaire vers d'autres centres de documentation généralistes ou spécialisés ; suivi de l'actualité en santé mentale.
- **la communication :** publications et prospectus, notamment :
 - *Confluenciel*, un bulletin électronique d'information : tous les mois, il pointe ce qui fait l'actua-

lité du secteur et donne écho aux travaux de l'association et aux activités des membres.

- *Confluences* : 3x/an, la revue propose dans ses 48 pages un dossier thématique tout en réservant quelques pages aux actualités-clés. Chaque publication est l'occasion d'encourager l'expression de la diversité des points de vue des acteurs de santé mentale, d'interroger et de poser un regard critique sur les pratiques..., de s'intéresser aux projets ainsi qu'aux questions éthiques qui traversent le secteur en Wallonie ou ailleurs. Pour poursuivre le débat, réagir au dossier, interpellier les auteurs, et alimenter la réflexion de l'Institut, chaque publication est suivie d'un «Rendez-vous de Confluences». Thèmes des derniers numéros : «Formaliser les réseaux ?», *Confluences* n°15 - Décembre 2006, «Zoom sur les services de santé mentale», *Confluences* n°14 - Septembre 2006, «Le consentement aux soins dans un cadre contraint», *Confluences*

MEMBRES DE L'IWSM

(par catégorie de membres) :

1. Structures hospitalières

- AEPS (Association des Etablissements Publics de Soins)
- AFIS (Association Francophone d'Institutions de Santé)
- Cobéprivé (Confédération belge des établissements privés de soins de santé)
- FIHW (Fédération des Institutions Hospitalières de Wallonie)

2. Structures intermédiaires

- Fédito wallonne
- FFIHP (Fédération Francophone des Initiatives d'Habitations Protégées)
- FSPST (Fédération des Structures Psycho-Socio-Thérapeutiques)

- Groupement des hôpitaux de jour psychiatriques

3. Structures ambulatoires

- APOSSM (Association des Pouvoirs Organisateur de SSM)
- AT SMA (Association des Travailleurs de Santé Mentale Ambulatoire)
- Fédération francophone des centres de réadaptation ambulatoires
- Fédération des équipes SOS

4. Plates-formes de Concertation (PFC) régionales

- PFC du Brabant Wallon
- PFC Charleroi-Centre

- PFC de Liège
- PFC du Luxembourg
- PFC de Namur
- PFC Picarde

5. Familles et usagers

- AFRHAM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux)
- Concertation des usagers en Wallonie
- FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes)
- LUSS (Ligue des Usagers de Soins de Santé)
- SIMILES

6. Structures psycho-médico-sociales et intervenants de 1ère ligne

- Fédération des Centres de Planning Familial des FPS

- Fédération wallonne des Maisons médicales
- Groupement des IMP 140
- UFFIPRAH (Union Francophone des Fédérations d'Institutions de Protection de la jeunesse et d'Aide aux personnes Handicapées)

7. Ligue wallonne pour la santé mentale

population

n°13 - Mai 2006, «Médecine générale et santé mentale», Confluences n°12 - Décembre 2005, etc.

- *Les Cahiers de l'IWSM* : pour les actes des colloques : Cahier n°1 : «Santé mentale et pratiques de réseaux», 2004, Cahier n°2 : «Droits du patient en psychiatrie et privation de liberté», 2005, Cahier n°3 : «Aux portes du soin : l'accessibilité en santé mentale», 2006 et Cahier n°4 : «Regards sur les services de santé mentale», 2007.
- *Le site www.iwsm.be.*

Cette mission d'information participe à une dynamique de **formation continuée**, via l'accent qu'elle met sur les pratiques en santé mentale et leur évolution aux niveaux théorique et concret ainsi que l'intérêt qu'elle porte à l'avancement des connaissances et des nouvelles orientations en matière de soins de santé mentale. Elle soutient par là le développement de nouvelles modalités d'interventions en interaction avec l'évolution des problématiques de santé mentale et du contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Cette transmission de savoirs s'organise selon différentes formes : (cycles) de séminaires, journées d'études, colloques, groupe de formation, interventions, échanges d'informations, modules thématiques, etc. Elle s'envisage, compte tenu des programmes de formation qui foisonnent dans le secteur, en partenariat et/ou en complémentarité avec les instituts de formation, universitaires ou autres.

Partenariats et concertations

Le travail de l'IWSM se situe aujourd'hui prioritairement dans le soutien de la concertation entre ses propres membres sur le territoire de la Région wallonne, mais il reste ouvert aux partenariats et concertations au-delà de ses frontières tant au niveau de la Communauté française (entre autres avec la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé Mentale ou dans le cadre de l'asbl Psmages), qu'au niveau fédéral (notamment avec la Vlaamse Vereniging voor Geestelijke Gezondheid et la Federatie van Diensten voor Geestelijke Gezondheidszorg ou via sa participation au Fonds Reine Fabiola pour la Santé Mentale) ou au niveau européen (Comité Européen «Droit, Ethique et Psychiatrie», Santé Mentale Europe, Journée européenne de la dépression).

Equipe

Accueil, logistique et secrétariat :

- Françoise André
- Séverine Dupont
- Muriel Genette

Information et communication :

- Delphine Doucet
Documentaliste
- Sylvie Gérard
Chargée de communication

Service d'études :

- Isabelle Deliége
Sciences humaines
- Christine Gosselin
Philosophe
- Sylvie Maddison
Psychologue
- Virginie Olivier
Anthropologue

Direction :

- Christiane Bontemps
Sociologue ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Institut Wallon pour la Santé Mentale

Rue Henri Lemaître, 78

5000 Namur

Tél.: 081/23.50.15

Fax : 081/23.50.16

iwsm@iwsm.be

<http://www.iwsm.be>

EDITEUR RESPONSABLE : D. Piette. COMITÉ RÉDACTIONNEL : D. Favresse, G. Houlioux, F. Parent, D. Piette, M. Ribourdouille. **SECRETARIAT DE RÉDACTION** : M. Ribourdouille. Sauf mention contraire, les commentaires et implications sont de ULB-PROMES. Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), route de Lennik 808, CP596, B-1070 Bruxelles. Tél.: +32.2.555.40.81. Fax : +32.2.555.40.49. E-mail : promes@ulb.ac.be. Publié avec l'aide du Ministère de la Santé de la Communauté française. **MISE EN PAGE** : Nathalie da Costa Maya, CDCS a.s.b.l. **COLLABORATION POUR LA DIFFUSION ET INFOS** : Anne-Sylvie Ladmirant, Zoubida El Maach, CDCS a.s.b.l. (avec le soutien de l'ORBEM). **SITE INTERNET** : www.ulb.ac.be/esp/promes/sano.html